

DELIBERATION N° 254-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : PLAN PASTORAL TERRITORIAL – CANDIDATURE POUR LA PERIODE 2027-2031 : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Présidente rappelle que le Plan Pastoral Territorial (PPT) de la Matheysine a été contractualisé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2022-2026.

Depuis 2022, la Communauté de Communes de la Matheysine assure l'animation de son PPT avec l'appui de la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI), mobilisée dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le PPT actuel, programmé pour la période 2022-2026, doit être renouvelé afin de poursuivre la dynamique engagée au cours des trois programmations précédentes.

Une nouvelle candidature doit donc être déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de mobiliser les financements nécessaires à la poursuite de l'animation du PPT ainsi qu'à la réalisation d'aménagements et de travaux visant à améliorer la connaissance et la gestion des espaces pastoraux de la Matheysine, qui représentent 34% de la superficie totale du territoire.

Pour rappel, le dernier PPT était structuré autour de cinq axes, permettant la mobilisation de subventions pour différents aménagements et projets. Cette programmation a permis de débloquer un montant total de 997 000 € pour des projets d'investissement, de fonctionnement et d'animation. À ce jour, 92% de l'enveloppe a été consommée, selon la répartition suivante :

Axes	Subventions restantes	Subventions mobilisées	Total enveloppe	% de consommation
1 – Développer une connaissance partagée et optimiser les gestions pastorales	6 334 €	12 866 €	19 200 €	67,01%
2 – Faciliter la cohabitation sur les espaces pastoraux	16 625 €	2 983 €	17 200 €	17,34%
3 – Améliorer les conditions de vie et de travail en alpage	11 570 €	251 770 €	263 340 €	95,61%
4 – Sécuriser et renforcer l'accès aux ressources naturelles	0 €	80 106 €	79 800 €	100,38%
5 – Faire vivre le Plan Pastoral Territorial	110 €	27 490 €	27 600 €	99,60%

Pour maintenir cette dynamique territoriale, la Communauté de Communes de la Matheysine doit déposer une nouvelle candidature pour la prochaine programmation du PPT, avec l'appui technique de la FAI. Cette dernière pourra :

- Réaliser le diagnostic du PPT actuel ;
- Élaborer l'enveloppe budgétaire pour les cinq prochaines années en partenariat avec les financeurs ;
- Identifier et préparer les projets à mettre en œuvre sur la Matheysine, en concertation avec les communes, les groupements pastoraux, les associations foncières pastorales et les partenaires techniques du territoire.

En parallèle, la CC Matheysine devra, quant à elle, organiser les réunions préparatoires à cette candidature, gérer les invitations et les temps d'échanges avec les futurs porteurs de projets du prochain PPT, rédiger la candidature et assurer le suivi des travaux à engager pour les cinq prochaines années.

Pour financer ce travail, une subvention est sollicitée auprès de la Région selon la répartition suivante :

Dépenses		Recettes	
AMO de la FAI (18j)	11 070,00 €	Autofinancement (40%)	6 296,54 €
Temps de la CCM (32j)	4 671,36 €	Conseil Régional (60%)	9 444,82 €
TOTAL	15 741,36 €	TOTAL	15 741,36 €

Madame la Présidente précise que les membres du comité de pilotage réunis le 3 décembre dernier ont donné un avis favorable à cette candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** la candidature de la CC Matheysine pour le Plan pastoral territorial 2027-2031 ;
- **ADOpte** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à candidater, à effectuer les démarches nécessaires à l'animation en lien avec la Fédération des Alpages de l'Isère et à signer tous les actes se rattachant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

